

# VOS OUTILS DE COMMUNICATION



**Traçabilité**  
Identification / Authentification / Suivi  
Marquage / Codage  
Intégration / Suivi des Process



**Solutions RFID**  
Identification Automatique  
Identification Unitaire ou Globale  
Gestion des Objets et des Opérations



**Progilog**  
Supply Chain Management  
Prévision / Planification  
Exécution

**25 - 26 novembre 2009 • Paris Porte de Versailles • Pavillon 8**

A retourner à : COMEXPOSIUM / Traçabilité - Solutions RFID - Progilog 2009  
70 avenue du Général de Gaulle - 92058 Paris la Défense Cedex - FRANCE

Contact : Nathalie DUGUE – nathalie.dugue@comexposium.com - Tél : +33 (0)1 76 77 12 83 - Fax : +33 (0) 1 53 30 95 34

Société : .....  
Nom du Responsable Salon : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Téléphone : ..... Fax : .....  
E-mail société : .....

## SOYEZ LES PREMIERS A SAISIR NOS EXCLUSIVITES DE SPONSORING !

- Le Club VIP / Presse
- L'Opération café
- L'email de confirmation envoyé aux visiteurs pré-enregistrés
- Le cordon porte-badges
- Le sac diffusé à l'entrée du salon
- Le bandeau de publicité sur le plan d'orientation à l'entrée du salon
- Les badges visiteurs
- Le bloc-notes remis aux journalistes
- La 4<sup>ème</sup> de couverture du plan de poche

DATES LIMITEES DE RESERVATION	OUTILS DE COMMUNICATION	DESCRIPTION	PRIX € HT
	<b>VISIBILITE SUR LE SALON</b> Vous êtes incontournable pour les visiteurs !		
05/10/09	<input type="checkbox"/> Sacs à vos couleurs, à l'entrée du salon	- 5 000 exemplaires. - Personnalisation des sacs à votre nom. - Diffusion à l'ensemble des visiteurs à l'entrée du salon, en libre-service : présentés sur des racks. - Frais de fabrication à la charge du sponsor. - <b>Opération réservée à 1 seul sponsor.</b>	3 100
05/10/09	<input type="checkbox"/> Cordons porte-badges	- 6 000 exemplaires. - Personnalisation des cordons à votre nom (modèle à soumettre à l'organisateur). - Diffusion à l'ensemble des visiteurs à l'entrée du salon, en libre-service. - Frais de fabrication à la charge du sponsor. - <b>Opération réservée à 1 seul sponsor.</b>	3 600
15/06/09	<input type="checkbox"/> Sponsoring des badges visiteurs et congressistes	- Votre logo est apposé sur les badges visiteurs et congressistes (6 000 environ). - <b>Opération réservée à 1 seul sponsor.</b>	5 000
09/11/09	<input type="checkbox"/> Diffusion de vos plaquettes commerciales aux visiteurs à l'entrée du salon : <input type="checkbox"/> En libre service <input type="checkbox"/> Par une hôtesse	- <b>Opération limitée à 2 exposants.</b> - <b>Opération limitée à 2 exposants.</b>	1 050 2 100
09/11/09	<input type="checkbox"/> Diffusion de vos objets promotionnels	- Diffusion en libre service à l'entrée du salon de vos objets promotionnels (modèle à soumettre à l'organisateur). - Frais de fabrication à la charge du sponsor. - <b>Opération limitée à 3 exposants.</b>	2 300
05/10/09	<input type="checkbox"/> Panneau d'affichage à l'entrée du salon	- Panneau 1 face avec votre publicité - Dimensions : 2m (H) x 1m (L). - <b>Opération limitée à 2 exposants.</b>	1 000
05/10/09	<input type="checkbox"/> Dalles autocollantes posées sur le sol du salon	- Lot de 3 dalles (dimensions : 0,80 m x 0,80 m). - Réservation des emplacements par ordre d'arrivée des inscriptions. - <b>Opération limitée à 8 exposants.</b>	800
05/10/09	<input type="checkbox"/> Sponsoring des lettres d'allées	- Votre logo sur les lettres d'allées. - <b>Opération réservée à 1 seul sponsor par salon.</b>	2 500

02/11/09	<input type="checkbox"/> <b>Le bloc-notes journalistes à vos couleurs</b>	- 150 exemplaires. - Personnalisation des bloc-notes remis aux journalistes dans le Club Presse (modèle à soumettre à l'organisateur). - Frais de fabrication à la charge du sponsor. - <b>Opération réservée à 1 seul sponsor.</b>	1 000
15/09/09	<input type="checkbox"/> <b>Sponsoring du CLUB VIP / PRESSE</b> Sponsoriser le CLUB VIP / PRESSE c'est renforcer votre image et votre notoriété auprès d'une cible influente (journalistes et VIP).	- Votre logo + mention "Sponsor du CLUB VIP / PRESSE" dans l'espace VIP / Presse, sur le site Internet, dans le Guide de Visite et sur les plans d'orientation et plans de poche. - <b>Opération réservée à 1 seul sponsor.</b>	5 000
05/10/09	<input type="checkbox"/> <b>Sponsoring Opération Café</b> Sponsoriser l'Opération Café c'est toucher les visiteurs chaque matin dès leur entrée sur l'événement.	- Cafés servis par 2 hôtesses à l'entrée du salon entre 9h00 et 11h00 chaque matin. - Panneau portant la mention "le café est offert par ...." et le N° de votre stand. - Possibilité d'habiller les hôtesses aux couleurs de l'exposant (à soumettre à l'organisateur). - <b>Opération réservée à 1 seul sponsor.</b>	5 000

## ATELIERS EXPOSANTS

*Valorisez votre expertise auprès des visiteurs  
Présentez vos nouveautés, vos témoignages clients...  
Plus de 40% des visiteurs assistent au moins à un atelier !*

15/09/09 pour figurer dans le Guide de visite et le programme des conférences	- 1 espace dédié (capacité = 50 personnes), - Matériel fourni : 1 écran, 1 micro-tribune, 1 vidéoprojecteur. - Forte promotion des ateliers en amont et pendant le salon : dans le programme des conférences, sur le site Internet du salon, dans les e-newsletters visiteurs, dans le Guide de Visite, sur les panneaux d'affichage sur le salon... - Le titre de votre atelier, le nom de votre entreprise et votre logo sont apposés sur tous les supports de promotion. - Remise du fichier des personnes ayant assisté à votre atelier.	
Date limite finale : 19/09/09		
<input type="checkbox"/>	<b>2 Ateliers exposants</b> (2 heures soit 1 heure par jour)	3 000
<input type="checkbox"/>	<b>1 Atelier exposant</b> (1 heure le jour de votre choix, selon disponibilités)	1 600

## SPONSORING DES CONFERENCES

*Associez votre entreprise à des sujets porteurs et d'actualité  
840 congressistes de haut niveau en 2008*

15/09/09 pour figurer dans le Guide de visite et le programme des conférences	- Les conférences sont élaborées en collaboration avec les partenaires institutionnels de l'événement. - En tant que sponsor des conférences votre logo figure sur l'ensemble des éditions : site Internet, programme des conférences, Guide de Visite, e-newsletters visiteurs, etc. - Votre logo est aussi apposé sur les panneaux de programme disposés à l'entrée de la salle de conférences que vous sponsorisez. - Vous pouvez intervenir en binôme dans le cadre d'un témoignage d'un de vos clients durant une conférence.		
Date limite finale : 19/09/09			
<input type="checkbox"/>	<b>Sponsoring SILVER</b> (1 conférence)	Le + : Remise du fichier des congressistes de la conférence que vous sponsorisez.	2 100
<input type="checkbox"/>	<b>Sponsoring GOLD</b> (1/2 journée)	Le + : Remise du fichier des congressistes des conférences de la 1/2 journée que vous sponsorisez.	4 000
<input type="checkbox"/>	<b>Sponsoring PLATINIUM</b> (1 journée entière)	Le + : Remise du fichier des congressistes de toutes les sessions de conférences de l'événement.	7 000
15/09/09	<input type="checkbox"/> <b>Publicité quadri dans le programme des conférences</b>	Une page de publicité quadri dans le programme des conférences. Diffusion : 15 000 exemplaires envoyés avant l'ouverture du salon, programme téléchargeable depuis le site Internet.	2 500

## SITE INTERNET / E-NEWSLETTERS

*Le site internet : plus de 10 000 internautes captifs en 2008  
Les e-newsletters envoyées à plus de 500 000 contacts*

02/11/09	<input type="checkbox"/> <b>Lien hypertexte*</b> Merci de préciser l'adresse de votre site web :	- Lien hypertexte dans la liste des exposants sur le site Internet du salon. (Gratuit uniquement pour les exposants directs ayant participé en tant qu'exposant direct en 2008)  * COMEXPOSIUM ne sera en aucun cas responsable des informations diffusées sur le site Internet avec lequel le lien hypertexte aura été mis en place à partir de la date de diffusion de la liste des exposants 2009.	100
02/11/09	<input type="checkbox"/> <b>Logo dans la liste des exposants sur le site Internet de l'événement</b>	- Insertion de votre logo à côté du nom de votre société dans la liste des exposants sur le site Internet de l'événement.	250
02/11/09	<input type="checkbox"/> <b>E-mail aux pré-enregistrés</b> Adressez un message personnalisé aux visiteurs pré-enregistrés ! (environ 7000)	- Mise à disposition en aveugle du fichier des pré-enregistrés, une semaine avant l'ouverture du salon. - <b>Opération limitée à 3 exposants.</b>	0,5 € HT/ contact

02/11/09	<input type="checkbox"/> <b>Bannière en home page du site Internet de l'événement</b> Visibilité : dès maintenant et jusqu'au salon. Cible : 10 082 internautes captifs / 28 292 pages vues en 2008.	- Votre message publicitaire sous forme de bannière animée (avec lien vers votre site Internet) située en home page du site Internet. - <b>Opération limitée à 5 annonceurs.</b>	900
02/11/09	<input type="checkbox"/> <b>Logo en home page du site Internet de l'événement</b> Visibilité : dès maintenant et jusqu'au salon. Ciblez 10 082 internautes captifs / 28 292 pages vues en 2008.	- Votre logo (avec lien vers votre site Internet) situé en home page du site Internet. - <b>Opération limitée à 4 annonceurs.</b>	500
12/10/09	<input type="checkbox"/> <b>Insertion de votre bannière dans une e-newsletter visiteurs</b> Ciblez environ 65 000 adresses email.	- Votre message publicitaire sous forme de bannière animée (lien vers votre site Internet) située en tête d'une e-newsletter visiteurs. - Envoi de 60 e-newsletters entre mars et novembre 2009. - <b>Opération réservée à 1 seul sponsor par e-newsletter.</b>	1 500
02/11/09	<input type="checkbox"/> <b>Sponsoring de l'email de confirmation envoyé à tous les visiteurs pré-enregistrés</b>	- Votre logo sur l'email de confirmation de pré-enregistrement envoyés aux visiteurs. - <b>Opération réservée à 1 seul sponsor.</b>	4 000

## PLANS DU SALON

### L'assurance d'être repéré par tous les visiteurs

12/10/09	<input type="checkbox"/> <b>Insertion Bandeau Publicitaire sur le plan d'orientation</b>	- Votre publicité quadri située en front de plan. - <b>Opération réservée à 1 seul sponsor.</b>	3 500
	<input type="checkbox"/> <b>Logo sur plan d'orientation</b>	- Votre logo quadri relié par une flèche à votre stand.	600
	<input type="checkbox"/> <b>4<sup>ème</sup> de couverture du plan de poche</b>	- Votre publicité quadri située en 4 <sup>ème</sup> de couverture du plan de poche. - <b>Opération réservée à 1 seul sponsor.</b>	3 700
	<input type="checkbox"/> <b>Publicité quadri dans le plan de poche</b>	- Votre publicité quadri dans le plan de poche remis gratuitement à tous les visiteurs.	1 750
	<input type="checkbox"/> <b>Logo sur plan de poche</b>	- Votre logo quadri relié par une flèche à votre stand.	600
	<input type="checkbox"/> <b>Package spécial Logo quadri sur les 2 plans (de poche + orientation)</b>	- Votre logo quadri sur le plan de poche et sur le plan d'orientation pour être repéré par tous les visiteurs de l'événement !	1 000

### ► Conditions de règlement

A joindre obligatoirement au bon de commande un acompte de 50% du montant TTC (TVA 19.6%). Le solde de la facture est payable, par chèque ou par virement bancaire, au plus tard quinze jours après la date d'émission de la facture.

<b>50% x TOTAL GENERAL HT</b>	= _____	€ HT
<b>TVA 19.6%</b>	= _____	€
<b>TOTAL 1<sup>er</sup> versement</b>	= _____	€ TTC

### ► Mode de paiement (cocher la case correspondante)

Chèque à l'ordre de EXPOSIUM – TRAÇABILITE 2009

Virement bancaire au compte de EXPOSIUM – TRAÇABILITE 2009

Code Banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
30004	00813	00010620152	51	BNP Paribas-Paris Etoile Entreprises (00813)

IBAN : FR76 3000 4008 1300 0106 2015 251

CODE BIC : BNPAFRPPPGA

Avis de virement à joindre impérativement à votre Bon de Commande. Veuillez vous assurer auprès de votre banque que le nom de votre société apparaît en toutes lettres sur les documents afin d'éviter toute difficulté de reconnaissance de paiement. Les frais bancaires de virement sont à la charge de l'exposant.

### ► Engagement

Je déclare avoir pris connaissance des "Conditions Générales de Ventes des Prestations annexes et complémentaires" (au recto de cette feuille), en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et déclare renoncer à tout recours contre l'organisateur.

Nom du signataire (en capitales) .....

Fonction du signataire dans l'entreprise .....

Date ..... Lieu .....

Signature obligatoire précédée de la mention "lu et approuvé"	Cachet de l'entreprise obligatoire
---	------------------------------------

**Article 1 - Application et opposabilité des conditions générales de vente**

La société Expositum – Société Anonyme au capital de 1.000.000 Euros – RCS NANTERRE 316 780 519 - dont le siège social est situé au 70 avenue du Général de Gaulle - 92058 Paris La Défense Cedex - FRANCE. (ci-après dénommée l'organisateur) organise l'édition 2009 de la manifestation TRACABILITE / SOLUTIONS RFID / PROGILOG (ci-après dénommée la manifestation). Dans ce cadre, des prestations annexes et complémentaires à la manifestation sont proposées aux exposants directs et aux co-exposants de la manifestation. En conséquence, toute commande de prestations annexes implique l'adhésion entière et sans réserve du demandeur aux présentes conditions générales de vente. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'organisateur, prévaloir contre les présentes.

**Article 2 - Réserve des prestations annexes.**

Les prestations annexes proposées sont les suivantes : le sac, le cordon porte-badge, les badges visiteurs et congressistes, les panneaux d'affichage, les dalles au sol, les lettres d'allées, le bloc-notes journalistes, le sponsoring du Club VIP / Presse, de l'Opération Café et des Conférences, les diffusions sur site, les ateliers exposants, le lien hypertexte, le logo dans la liste des exposants sur le site Internet, sur le plan de poche et sur le plan d'orientation, l'e-mailing aux pré-enregistrés, la bannière et logo sur le site Internet et sur les e-newsletters visiteurs, les publicités sur le plan de poche.

Toutes les demandes de réservation de prestations annexes doivent être adressées à l'organisateur sur les bons de commande inclus dans le présent dossier. Aucune demande ne peut être acceptée par téléphone. Seules les demandes de réservation accompagnées d'un acompte de 50% seront prises en compte par l'organisateur. Les demandes de réservation de prestations annexes émanant de clients en état de cessation de paiement et/ou en situation de débiteur à l'égard de l'organisateur et/ou en contentieux avec l'organisateur ou son groupe pourront ne pas être prises en compte.

**Article 3 - Sponsoring**

L'organisateur offre aux exposants la possibilité de parrainer certains événements ou produits selon les modalités ci-après précisées.

- Le sponsoring des Conférences : chaque session de conférences peut être sponsorisée par une société exposant sur la manifestation. Le nom du sponsor est associé à la présentation de la session dans l'ensemble des documents édités : programme de conférences, site Internet, e-newsletters visiteurs, guide de visite. A l'issue du salon, le sponsor reçoit le fichier des participants de la ou les sessions qu'il a sponsorisé.
- Le sponsoring des badges visiteurs et congressistes : le logo du sponsor est apposé sur les badges visiteurs et congressistes (6000 environ).
- le sponsoring des lettres d'allées : le logo du sponsor est apposé sur les lettres d'allées du salon.
- Le sponsoring du Club VIP / Presse : le sponsor a une visibilité à l'entrée et à l'intérieur du Club. Son logo et la mention « Sponsor du Club VIP / Presse » sont apposés sur le site Internet, dans le Guide de Visite, sur le Plan d'Orientation et sur le Plan de Poche.
- Le sponsoring Opération Café (accueil café par 2 hôtesses à l'entrée du salon entre 9h00 et 11h00 chaque matin) : le logo du sponsor est apposé sur le panneau à l'accueil du salon portant la mention « le café est offert par ... » et le N° du stand.
- Le sponsoring de l'email de confirmation envoyé à tous les visiteurs pré-enregistrés : le logo du sponsor est apposé sur l'email de confirmation.

Les possibilités de sponsoring étant limitées, l'organisateur fera droit aux demandes qui lui auront été adressées en tenant compte de la date de réception de celles-ci accompagnées d'un acompte de 50% sur la somme due au titre de la prestation commandée. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande de sponsoring en fonction des produits proposés et du nombre de demandes des exposants déjà enregistrées.

**Article 4 - Prestations Internet**

L'organisateur offre aux exposants la possibilité de créer une connexion directe avec leur propre site Internet à partir du site de la manifestation et de faire

de la publicité par bandeaux sur le site de la manifestation. Cette offre peut être souscrite jusqu'au 02/11/2009. Les possibilités de bandeaux étant limitées, l'organisateur fera droit aux demandes qui lui auront été adressées en tenant compte de la date de réception de celles-ci accompagnées d'un acompte de 50% sur la somme due au titre de la prestation commandée. L'organisateur se réserve le droit de refuser une demande de liens et bandeaux Internet. Le rejet d'une demande de liens et bandeaux Internet ne donne pas lieu à dommages-intérêts.

L'organisateur ne peut être tenu responsable des informations fournies sur le site avec lequel le lien ou le bandeau Internet aura été mis en place.

**Article 5 - Insertion publicitaire**

**5.1 Attribution de l'emplacement publicitaire**  
L'organisateur offre aux exposants/annonceurs la possibilité de réaliser des insertions publicitaires sur les supports suivants : le plan de poche, le plan d'orientation (sous forme de bandeau publicitaire), le site internet et les e-newsletters visiteurs (sous forme de bannière publicitaire et de logo).

En dehors des emplacements prévus au tarif, aucune position ne peut être garantie, quelles que soient les stipulations portées sur l'ordre de publicité.

Le nombre d'emplacements publicitaires étant limité, les espaces sont attribués en tenant compte de la date de réception de l'ordre de publicité (cachet de la poste faisant foi) accompagné d'un acompte de 50% sur la somme due au titre des prestations réservées.

**5.2 Modalités diverses**

L'organisateur/éditeur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'insertion publicitaire. Le rejet d'une demande d'insertion publicitaire ne donne pas lieu à dommages-intérêts.

L'organisateur/éditeur décline toute responsabilité en ce qui concerne la teneur et la rédaction des insertions. L'organisateur/éditeur ne peut être tenu pour responsable des informations fournies ou des offres proposées. Les typons des annonces publicitaires et les logotypes sont à remettre impérativement à l'organisateur dans les délais indiqués.

En cas de création publicitaire ou de modification d'une annonce par l'organisateur/éditeur à la demande de l'annonceur, le texte est soumis à relecture et au BAT auprès de celui-ci qui, visé en retour, sera retourné en recommandé avec avis de réception et constituera l'acceptation définitive de la parution et acceptation du paiement des frais techniques. Tout BAT qui n'aura pas été retourné dans les quarante-huit (48) heures sera considéré comme accepté. Des épreuves pour BAT ne peuvent être garanties pour tout document remis ou adressé après la date fixée par l'éditeur. L'annonceur peut apporter sur cette épreuve des corrections de saisie d'après le texte initial mais toute modification de texte après photocomposition expose l'exposant/annonceur à des frais de correction d'auteur.

**5.3 Frais techniques**

Les frais techniques (maquettes, composition, photogravure, correction ou mise au format) sont à la charge de l'annonceur, sauf indication contraire stipulée dans le tarif.

**5.4 Mandat**

En cas d'intervention d'un mandataire et si le contrat de mandat liant l'annonceur au mandataire (dont une copie aura été transmise à l'organisateur) le prévoit, le règlement pourra transiter par le mandataire; la facture directement transmise à l'annonceur mentionnera alors que le règlement ne doit pas être effectué directement par l'annonceur, le mandataire devant s'en charger. L'annonceur est dans tous les cas responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies au tarif.

**Article 6 - Ateliers exposants**

L'organisateur offre aux exposants de la manifestation la possibilité d'organiser des ateliers dans les conditions prévues par le présent dossier. Les demandes de réservations d'ateliers doivent être adressées à l'organisateur avant le 15/09/2009 pour paraître dans le programme des conférences et le guide de visite. Le nombre des ateliers exposants étant limité à 15, l'organisateur fera droit aux demandes qui lui ont été adressées en tenant compte de la date de réception de celles-ci accompagnées d'un acompte de 50% sur la somme due au titre de la prestation commandée. Les thèmes

des ateliers choisis par les exposants devront s'inscrire dans le cadre de la nomenclature de la manifestation ou en être le prolongement et devront être l'objet d'une autorisation préalable de l'organisateur. Les activités se déroulant sur les ateliers relèvent de la seule compétence des exposants, l'organisateur se limitant à mettre à la disposition de ces derniers des espaces aménagés comportant un écran, un micro-tribune, un vidéo-projecteur ainsi qu'une hôtesse chargée de l'accueil, et à en assurer la promotion. En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable du bon déroulement des activités sur l'atelier.

**Article 7 - Diffusion sur site**

L'organisateur offre aux exposants de la manifestation la possibilité de diffuser leur documentation pendant la manifestation. Cette diffusion se fera par la voie de présentoirs situés à l'entrée du site et par une hôtesse. Le nombre de diffusions sur site étant limité, EXPOSITUM fera droit aux demandes en tenant compte de la date de réception de celles-ci accompagnées d'un acompte de 50% sur la somme due au titre de la prestation commandée.

**Article 8 - Conditions de paiement des prestations**

Le règlement des prestations annexes s'effectue en deux versements :

- un acompte de 50% doit être effectué à la commande par chèque ou virement bancaire.
- le solde de la facture de réservation de prestations annexes adressée à l'exposant, accompagnée du justificatif de parution en ce qui concerne les insertions publicitaires, est payable par chèque ou virement bancaire au plus tard quinze jours après la date d'émission de la facture sans possibilité d'escompte pour paiement anticipé ou au comptant.

**Article 9 - Responsabilité**

L'exposant/annonceur sera seul responsable du contenu (texte, visuel) de son insertion. Il garantit l'organisateur/éditeur de tous recours à cet égard et l'indemniser de tout préjudice qu'il subirait du fait de la publication de son insertion.

**Article 10 - Annulation**

**Si le demandeur annule sa commande de prestation annexe, au plus tard un mois et demi avant l'ouverture de la manifestation, le montant total de l'acompte dû au titre des prestations annexes annulées sera acquis à l'organisateur à titre de dommages intérêts forfaitaires et ce même en cas de revente de la prestation annulée à un autre exposant.**

**Si le demandeur annule sa commande de prestation annexe, moins d'un mois et demi avant l'ouverture de la manifestation, le montant total de la prestation annulée est exigible par l'organisateur à titre de dommages intérêts forfaitaires et ce même en cas de revente de la prestation annulée à un autre exposant. L'annulation de la participation de l'exposant à la manifestation entraîne automatiquement l'annulation des prestations annexes réservées.**

L'organisateur conserve le montant de l'acompte dû au titre de ces prestations annexes (sans préjudice des modalités liées à l'annulation de l'emplacement réservé) et ce même en cas de revente de la prestation annulée à un autre exposant. L'exposant qui vient à annuler sa participation à la manifestation s'engage à en informer l'organisateur par Lettre Recommandée avec Avis de Réception.

**Article 11 - Pénalités de retard**

En cas de retard de paiement, l'exécution des prestations pourra être suspendue. En outre, toute somme non payée à l'échéance figurant sur les factures, qu'elle soit identique à celle figurant sur les conditions générales ou différente, entraîne l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal majoré de deux points. Elles commenceront à courir le lendemain de la date d'échéance prévue sur la facture.

**Article 12 - Litiges**

Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception dans les dix jours suivant l'exécution de la prestation. En cas de contestation, seul le texte français fait foi et seul le tribunal de commerce de Paris est compétent.

